

français

21 Déclaration de conformité UE

- ▶ Le souffleur, les accessoires et leur emballage doivent être éliminés conformément à la réglementation pour la protection de l'environnement.

ANDREAS STIHL AG & Co. KG



Thomas Elsner, Chef de la Division Produits et Services

21 Déclaration de conformité UE

21.1 Souffleur STIHL BGA 100

ANDREAS STIHL AG & Co. KG
Badstraße 115
D-71336 Waiblingen
Allemagne

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant

- Genre de produit : souffleur à batterie
- Marque de fabrique : STIHL
- Type : BGA 100
- Numéro d'identification de série : 4866

est conforme à toutes les prescriptions applicables des directives 2011/65/UE, 2006/42/CE, 2014/30/UE et 2000/14/CE et a été développé et fabriqué conformément à la version des normes suivantes respectivement valable à la date de fabrication : EN 55014-1, EN 55014-2, EN 60335-1 et EN 50636-2-100.

Le calcul du niveau de puissance acoustique mesuré et du niveau de puissance acoustique garanti a été effectué suivant une procédure conforme à la directive 2000/14/CE, annexe V.

- Niveau de puissance acoustique mesuré : 88 dB(A)
- Niveau de puissance acoustique garanti : 90 dB(A)

Conservation des documents techniques :
ANDREAS STIHL AG & Co. KG
Produktzulassung (Service Homologation Produits).

L'année de fabrication, le pays de fabrication et le numéro de machine sont indiqués sur le souffleur.

Waiblingen, le 01/03/2017